

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 1^{er} octobre 2018 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier
	Jeannot Marquis
	Julien Ouellet
	Marcel Gauthier
Mme les conseillères	Johanne Thibault
	Josée Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean Roland Lebrun ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2018-144

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Engagement de Monsieur Richard Lapointe;
- 7) État de fait résultat financier des travaux du 7^e Rang Ouest;
- 8) Adoption du règlement 2018-03, afin d'abroger le règlement 2016-01 fond de roulement de 10 000\$;
- 9) Contrat de déneigement pour l'année 2018-2019 les boîtes postales;
- 10) Désignation d'un répondant-Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;
- 11) Addenda à l'entente de gestion des équipements et infrastructures supralocaux-résolution des noms des personnes qui signeront le document;
- 12) PPCMOI Maxime Cyr renouvellement 1 an pour le permis de construction;
- 13) Rencontre du regroupement régional du Bas-Saint-Laurent qui se tiendront le 17 octobre à Matane-Le regroupement régional vise à rassembler des travailleurs et des employeurs municipaux pour leur permettre d'échanger sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles. L'objectif est de créer une dynamique régionale en matière de prévention en santé et sécurité du travail. La rencontre du regroupement régional est aussi l'occasion pour les participants d'acquérir de nouvelles connaissances, en plus d'avoir l'opportunité de développer leur réseau de contacts avec les différentes municipalités de la région;
- 14) Avis de motion
- 15) Présentation du projet de règlement 2018-02 modifiant le règlement 2007-02 règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- 16) Formation : Cette formation mettra en évidence tout ce qu'il faut savoir en matière de contrats municipaux après l'adoption des projets de loi 122, 155 et 108. Cette formation vous permettra de revoir

- les règles applicables, mais surtout, de recevoir des conseils et de discuter d'exemples pratiques afin de développer des réflexes lorsqu'un processus d'appel d'offres doit être initié;
- 17) Adoption de la modification du règlement numéro 2018-04 sur le Code d'éthique des employés de la municipalité;
 - 18) Période de questions;
 - 19) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-145

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Clément Gauthier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-146

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-147

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-trois mille deux cent quatre-vingt-treize et cinquante-cinq cents (33 293.55\$) et les salaires payés au montant de sept milles cent treize et quatre-vingt-dix cents (7 113.90\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quarante mille quatre cent sept et quarante-cinq cents (40 407.45\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2018-148

ENGAGEMENT DE MONSIEUR RICHARD LAPOINTE

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis d'embaucher Monsieur Richard Lapointe en sa qualité de chauffeur, à compter du 17 décembre 2018 au 6 avril 2018, tout dépendant de dame nature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-149

ÉTAT DE FAIT-RÉSULTAT FINANCIER DES TRAVAUX DU 7^E RANG OUEST

CONSIDÉRANT QUE, le règlement 2017-01 décrète un emprunt de 1 345 855\$, a été approuvé le MAMOT le 20 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE, la réserve financière de 34 228.15\$ selon la résolution n°2017-131;

CONSIDÉRANT QUE, le premier décompte n°1 est de 1 344 408.19\$ qui représente 1 227 623.87\$ taxes nettes;

1 326 958\$ emprunt frais net – 1 227 623.87\$ taxes nettes= 99 334.13\$

99 334.13\$ + 34 228.15\$+53 294\$ TECQ = 186 856.28\$ taxes nettes disponibles pour le prochain paiement de Pavage des Monts.

Le 53 294\$ peut-être refusé par le MAMOT pour appliquer le montant sur les travaux du 7^e Rang Ouest.

Projet de taxes pour les travaux du 7^e rang Ouest :

Jean-Roland Lebrun 246 800\$X 0.0004294=106\$;

Jeannot Marquis 126 700\$X0.0004294=54\$;

Marcel Gauthier 141 700\$X0.0004294=61\$;

Johanne Thibault 181 400\$x0.0004294=78\$;

Clément Gauthier 127 200\$x0.0004294=55\$;

Julien Ouellet 102 900x0.0004294=44\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Julien Ouellet, de prendre acte de l'état de fait de la directrice générale que le prochain paiement ne doit pas dépasser 186 856.28\$, car si dépassement il y aura une taxe municipale supplémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-150

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-03, AFIN D'ABROGER LE RÈGLEMENT 2016-01 FONDS DE ROULEMENT DE 10 000\$

Il est proposé par le conseiller, M Jeannot Marquis, d'abroger le règlement 2016-01 fond de roulement de 10 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-151

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR L'ANNÉE 2018-2019 LES BOÎTES POSTALES

CONSIDÉRANT QUE, Construction Naran Inc. confirme par écrit le contrat de déneigement pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité de Saint-Adelme doit faire le déneigement et le déglacage pour un montant de 250\$ taxes en sus.

CONSIDÉRANT QUE, Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisé à signer le contrat de déneigement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-152

DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT-LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis de désigner Mme Anick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière répondant à la loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-153

ADDENDA À L'ENTENTE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES SUPRALOCAUX-RÉSOLUTION DES NOMS DES PERSONNES QUI SIGNERONT LE DOCUMENT

CONSIDÉRANT QUE, la Ville de Matane a envoyé un addenda à l'entente de gestion des équipements et infrastructures supralocaux que la MRC perçoive dorénavant les quotes-parts des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Clément Gauthier de refuser de transférer à la MRC de La Matanie pour qui perçoive les quotes-parts des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-154

PPCMOI MAXIME CYR RENOUVELLEMENT 1 AN POUR LE PERMIS DE CONSTRUCTION

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser l'inspecteur en bâtiment de délivrer un renouvellement de permis de construction à Monsieur Maxime Cyr.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-155

RENCONTRE DU REGROUPEMENT RÉGIONAL DU BAS-SAINT-LAURENT QUI SE TIENDRONT LE 17 OCTOBRE À MATANE-LE REGROUPEMENT RÉGIONAL VISE À RASSEMBLER DES TRAVAILLEURS ET DES EMPLOYEURS MUNICIPAUX POUR LEUR PERMETTRE D'ÉCHANGER SUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES. L'OBJECTIF EST DE CRÉER UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL. LA RENCONTRE DU REGROUPEMENT RÉGIONAL EST AUSSI L'OCCASION POUR LES PARTICIPANTS D'ACQUÉRIR DE NOUVELLES CONNAISSANCES, EN PLUS D'AVOIR L'OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPER LEUR RÉSEAU DE CONTACTS AVEC LES DIFFÉRENTES MUNICIPALITÉS DE LA RÉGION

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de participer à la rencontre du regroupement régional du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Un avis de motion est donné par Mme la conseillère Johanne Thibault qu'à la prochaine séance du conseil il y aura adoption du règlement 2018-02 modifiant le règlement 2007-02 règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Mme la conseillère Johanne Thibault présente le projet de règlement 2018-02 modifiant le règlement 2007-02 règles de contrôle et de suivi budgétaire.

RÉSOLUTION #2018-156

FORMATION : CETTE FORMATION METTRA EN ÉVIDENCE TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR EN MATIÈRE DE CONTRATS MUNICIPAUX APRÈS L'ADOPTION DES PROJETS DE LOI 122, 155 ET 108. CETTE FORMATION VOUS PERMETTRA DE REVOIR LES RÈGLES APPLICABLES, MAIS SURTOUT, DE RECEVOIR DES CONSEILS ET DE DISCUTER D'EXEMPLES PRATIQUES AFIN DE DÉVELOPPER DES RÉFLEXES LORSQU'UN PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES DOIT ÊTRE INITIÉ

Il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la formation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2018-157

ADOPTION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-04 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis et résolu que :

Le Règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité numéro 2007-02 est modifié par 2018-04 l'insertion, après l'article 7, du suivant :

7.1, Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :

- 1- le directeur général et son adjoint;
- 2- le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3- le trésorier et son adjoint;
- 4- conducteur d'un camion avec chasse-neige;
- 5- opérateur d'un souffleur à neige;
- 6- opérateur d'une rétrocaveuse;
- 7- chauffeur;
- 8- journalier;
- 9- tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité.

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2018-158
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madame Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

*Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière*